

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p><i>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</i> Sous-direction de la formation professionnelle continue, de l'apprentissage, du développement, de l'animation rurale et de la coopération internationale (FOPDAC) Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal 75007 PARIS 07 SP Suivi par : Franck PROVOTS Tél : 01 49 55 52 64 Fax : 01 49 55 40 06 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p align="center">NOTE DE SERVICE DGER/FOPDAC/N2003-2093 Date : 02 DECEMBRE 2003</p>
---	---

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

Annule et remplace :

à

Messieurs les directeurs régionaux de
l'agriculture et de la forêt

Messieurs les directeurs de l'agriculture et de
la forêt

☞ Nombre d'annexe : 1

Objet : Développement des formations ouvertes et à distance (FOAD) : objectifs et proposition de démarche pour la mise en réseau des EPLEFPA au travers de leurs CFA et CFPPA.

Bases juridiques :

- Article L814-2 du code rural
- Décret n°93-432 du 24 mars 1993 sur la mission de formation continue des adultes du service public de l'éducation

Résumé :

Mots-Clés : FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE FOAD RESEAU CFPPA CFA

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration centrale - DRAF/SRFD - DAF des DOM - Hauts Commissariats de la république des TOM - Conseil général du génie rural des eaux et forêts - Inspection générale de l'agriculture - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole. 	<p>Pour information :</p> <p>Organisations syndicales des personnels de l'enseignement public</p> <p>Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</p>

Pour assurer pleinement leurs missions de formation professionnelle et de contribution à l'évolution des compétences des actifs ruraux et des filières alimentaires, à l'insertion des adultes et au développement des territoires, **les CFPPA et les CFA doivent être en capacité de répondre avec efficacité aux demandes de plus en plus diversifiées, individualisées et spécifiques des personnes et des entreprises.**

Cette évolution de la demande de formation, révélée dès 1993, notamment par le Livre Blanc de la Commission européenne « *Croissance, compétitivité et emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^{ème} siècle* », est confirmée et accentuée par :

- le récent accord national interprofessionnel relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie,
- le déploiement de la validation des acquis de l'expérience (VAE),
- les enjeux actuels de la filière agroalimentaire en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments,
- les constats et orientations en matière d'aménagement et de développement des territoires ruraux.

Pour répondre à cette évolution, les dispositifs de FOAD ⁽¹⁾ permettent de :

- traiter en tous points du territoire des besoins diversifiés et hétérogènes,
- mutualiser les expertises et ressources techniques et scientifiques développées par chaque établissement,
- mettre en œuvre les technologies de l'information et de la communication pour disposer localement des prestations et ressources de formation.

Après avoir rappelé les acquis et perspectives du développement des FOAD, la présente note de service propose les objectifs et la démarche de la mise en réseau des compétences et ressources des centres publics pour mutualiser les offres existantes et construire une capacité commune de réponse à des demandes nouvelles.

1. Les formations ouvertes et à distance : Acquis et perspectives.

11. Acquis des trois dernières années

Sur la base des travaux conduits par le groupe national de recherche en FOAD mis en place en 2001, la DGER et l'appareil public de formation professionnelle agricole ont anticipé ces évolutions et engagé le programme d'individualisation et de modernisation de l'offre publique de formation professionnelle (PRIMO), dans la continuité du programme national d'individualisation (PNI). Dans le même temps, les commandes des Conseils régionaux et des organisations professionnelles ont incité des DRAF-SRFD et des centres à mettre en œuvre des dispositifs de FOAD.

La volonté d'adapter l'offre publique de formation professionnelle continue et d'apprentissage a donné lieu au développement d'actions locales, régionales et nationales qui ont permis d'explorer et d'expérimenter les différentes dimensions de l'ingénierie, de la réalisation de dispositifs, des outils et des ressources de formations ouvertes et à distance.

Dans le même temps, les opérateurs nationaux (CNPR⁽²⁾ , ENESAD-CNERTA⁽³⁾ et GEPA⁽⁴⁾) ont développé, avec les établissements de formation agricole des travaux pour :

- préparer l'évolution du dispositif de service public de formation à distance,
- professionnaliser les équipes,

⁽¹⁾ Une formation ouverte et/ou à distance : est un dispositif organisé, finalisé, reconnu comme tel par les acteurs ; qui prend en compte la singularité des personnes dans leurs dimensions individuelle et collective ; et repose sur des situations d'apprentissage complémentaires et plurielles en termes de temps, de lieux, de médiations pédagogiques humaines et technologiques, et de ressources.

Collectif de CHASSENEUIL. *Accompagner des formations ouvertes. Conférence de consensus. L'Harmattan : Paris, Savoir et formation. 2001, 196 p.*

⁽²⁾ Centre National de Promotion Rurale de Marmilhat

⁽³⁾ Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon - Centre National d'Etudes et de Ressources en Technologies Avancées

⁽⁴⁾ Groupe Education Permanente et Apprentissage – Dpt Sciences de la formation et de la communication – ENESAD Dijon.

- organiser l'échange de pratiques et doter les dispositifs des ressources pédagogiques et des solutions technologiques ad hoc,

Le CNPR, l'ENESAD-CNERTA, avec l'appui de la mission FORTEN⁽⁵⁾ de la DGER participent également aux échanges permanents de recherche et de développement avec les partenaires en charge des FOAD dans d'autres secteurs de la formation (Ministères des affaires sociales, du travail et de la solidarité, de l'Education nationale, de l'Industrie).

Nb : liste non exhaustive des actions et travaux en annexe de la présente note.

Ces partenariats politiques et techniques se concrétisent au travers d'actions telles que :

- le déploiement de **points d'accès à la téléformation** territoriaux (P@T) dans le cadre du programme Formations ouvertes et ressources éducatives (FORE II) du Ministère du travail,
- les travaux d'élaboration d'un « **guide des bonnes pratiques de FOAD** » conduit par le Forum Français des Formations Ouvertes et à Distance (FFFOD) en partenariat avec l'AFNOR, visant la définition de normes européennes et internationales spécifiques.

Enfin, pour préciser les conditions du développement des formations ouvertes et à distance, la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle a précisé les contours, enjeux et obligations de ces dispositifs par la circulaire DGEFP n°2001/22 du 20 juillet 2001.

12. Caractéristiques et principes généraux d'organisation

Pour le secteur agricole, agroalimentaire et rural, l'analyse de ces réalisations, confortée par les travaux conduits avec les autres secteurs socioprofessionnels, permet d'établir les **premières caractéristiques et principes généraux d'organisation de ces formations**.

- La formation ouverte et à distance fait l'objet de dispositifs qui apportent une réponse adaptée à une demande analysée. Ces dispositifs associent un ensemble de prestations, de ressources pédagogiques, de solutions technologiques et de médiatisation des contenus. Ils comprennent également des modalités de positionnement individuel, d'accompagnement, de travail coopératif voire de regroupements. Ils sont toujours adaptés à un public, à des objectifs, avec des contraintes et dans des contextes précis.

Ensemble organisé et finalisé, le dispositif de FOAD **nécessite une ingénierie rigoureuse et négociée avec les bénéficiaires et les commanditaires pour assurer son efficacité**.

- Dans un dispositif de FOAD, l'apprenant est souvent isolé, ses situations d'apprentissage sont multiples et un effort d'adaptation important est nécessaire. Il est donc indispensable de lui proposer **une organisation de formation souple**, étudiée pour lui faciliter la tâche, ainsi que des modalités de régulation et d'adaptation individuelle intégrant toutes ses dimensions (pédagogique, organisationnelle, professionnelle et personnelle).

- **L'accompagnement de proximité est primordial**. En effet, dans une formation ouverte et à distance, le recours aux technologies de la communication et de l'information, notamment l'Internet, permet l'accès aux ressources, la mise à disposition à distance d'expertises rares et spécialisées, l'accompagnement à distance et le travail coopératif. Mais l'accès à toutes ces ressources doit être organisé, et leur usage doit être accompagné pour être efficace. Généralement, l'accompagnement ne se situe pas sur les contenus mais sur les plans méthodologique, psycho-sociologique, et parfois technique.

⁽⁵⁾ Mission Formations ouvertes et technologies nouvelles – Sous direction de la formation professionnelle continue, de l'apprentissage, du développement, de l'animation rurale et de la coopération internationale (FOPDAC)

- La mise en oeuvre des FOAD suppose **une approche économique et de gestion particulière**. Les investissements préalables sont très importants : ingénieries, solutions technologiques, création et maintenance des ressources. Il nécessite donc une ingénierie particulière pour établir des devis précis. La conception et la gestion d'un dispositif peuvent difficilement être supportés par un seul opérateur.

Du fait de ces spécificités, de la diversité des prestations et des coûts des dispositifs à mettre en oeuvre, la conception et le développement de dispositifs de FOAD nécessitent de mutualiser, dans le cadre de partenariats, compétences et ressources en vue de répondre à ces besoins locaux.

Cette nécessité se concrétise par une double approche en terme de mutualisation :

- **des organisations communes pour constituer et actualiser des fonds permanents de ressources et des solutions technologiques,**
- **des réseaux de partenaires associés pour des ingénieries partagées et des réalisations communes de prestations permettant la satisfaction locale des besoins exprimés.**

Enfin la mise en oeuvre de ces dispositifs et prestations nécessite **l'adaptation des compétences des personnels et des organismes de formation**, voire le développement de nouveaux métiers.

2. Objectifs du réseau FOAD des centres publics agricoles

Compte tenu de ces enjeux et de ces acquis, les centres de formation locaux, les organisations régionales et les établissements nationaux sont invités à construire entre eux un réseau national de développement des FOAD pour :

- Constituer au plus près des publics et des commanditaires :
 - une offre de formation ouverte et à distance, commune pour l'ensemble des dispositifs de formation existants,
 - des capacités d'ingénierie communes pour l'adaptation et la conception des dispositifs de FOAD, la contractualisation et l'ingénierie financière individuelles.
- Mettre l'ensemble des centres de formation en capacité de répondre à des demandes nouvelles et individuelles de formation par le développement d'une offre de compétences organisées,
- Assurer, à court terme, l'évolution de l'offre de formation à distance du CNPR, et la pérennité du dispositif de promotion sociale, dans le cadre d'une nouvelle configuration de FOAD, en réseau avec les centres publics.

La poursuite de ces objectifs généraux suppose un ensemble d'étapes parmi lesquelles :

- Le lancement d'une campagne d'information sur les formations partagées au sein du réseau,
- L'organisation des échanges économiques, techniques et logistiques au sein du réseau,
- La poursuite du développement de l'accès aux environnements de mutualisation des ressources et des solutions technologiques existants,
- La mise en place d'un label et d'une marque garantissant la qualité des formations dispensées et la visibilité de l'offre de formation,
- La conception et la mise en oeuvre, aux différents échelons de notre appareil, d'une communication performante auprès des publics et des commanditaires.

3. Propositions d'organisation et modalités de consultation des acteurs

La constitution d'un tel réseau fait appel, outre les acquis rappelés ci-dessus, à la contribution volontaire de ses membres sur la base de leurs compétences, réalisations et projets.

Pour la réflexion commune et la mise en œuvre des objectifs définis ci-dessus, le niveau régional est la première instance de construction partagée. Certaines régions s'appuieront sur les réalisations du programme PRIMO et les autres dynamiques de mutualisation déjà acquises ; d'autres régions ou centres locaux pourront faire appel aux établissements nationaux d'appui si nécessaire pour s'engager dans la démarche.

Au plan national, le CNPR sera l'établissement national support du réseau :

- Il apportera sa compétence et ses logistiques pour les ingénieries, les prestations partagées des dispositifs et la gestion commune des usagers,

- Il jouera le rôle d'interlocuteur pour le compte du réseau auprès des branches et organisations nationales souhaitant mettre en œuvre des dispositifs de FOAD,

Dans le domaine des ressources pédagogiques et des solutions technologiques, le réseau s'appuiera, en particulier, sur les compétences de l'ENESAD-CNERTA et d'EDUCAGRI éditions.

31. Modalités de consultation des acteurs

Concertations en région

Dès la communication de la présente note, le CNPR, en partenariat avec l'ENESAD-CNERTA, prendra contact avec chacune des équipes régionales volontaires (chef de SRFD, chargé de formation continue et d'apprentissage, délégués régionaux à l'ingénierie de formation, aux technologies de l'information et de la communication, animateur régional PRIMO, animateur régional des centres de ressources, centres engagés dans des dispositifs) pour étudier les contextes, réalisations, projets ou intentions en matière de FOAD et formuler des axes de travail communs à court et moyen terme.

Cette rencontre sera également une première occasion de réfléchir à des perspectives immédiates de mutualisation et de mise en œuvre d'offres communes pour les dispositifs de formation à distance.

Séminaire « bilan – prospective » sur les FOAD

La DGER demande au CNPR et à l'ENESAD-CNERTA, d'organiser un séminaire sur les FOAD qui s'inscrit dans la continuité du groupe national de recherche FOAD de 2001 et des différents travaux conduits depuis cette date.

Ce séminaire, dont les modalités de participation et d'inscription seront communiqués ultérieurement aura lieu en janvier 2004.

Ses objectifs sont les suivants :

- Dresser, avec l'ensemble des acteurs concernés, un bilan des acquis des actions et travaux conduits dans notre appareil dans le domaine des formations ouvertes et à distance, en particulier dans le cadre de Primo.

- Formaliser, sur la base de ce bilan, les principes et les méthodes à déployer dans les domaines de la mobilisation des ressources pédagogiques, des ingénieries et du partage des compétences pour poursuivre l'accompagnement de nos centres de formation s'engageant dans la mise en œuvre de pratiques et de dispositifs de formation ouvertes,

Les travaux de ce séminaire permettront de disposer des bases nécessaires à la définition d'une organisation en réseau et d'une offre commune de FOAD de l'appareil public de formation professionnelle continue et d'apprentissage.

32. Propositions de suivi et de régulation de la nouvelle organisation

La mise en place d'une organisation en réseau pour partager des compétences, une offre de formation commune, un label et un ensemble de prestations nécessite qu'un ensemble de groupes de réflexion, de gestion et d'animation soient mis en place.

Dès le lancement des travaux préparatoires à cette nouvelle organisation et après concertation avec les acteurs impliqués et la DGER, les groupes « ad hoc » seront mis en place autant que de besoins.

Une commission, émanation du comité de pilotage PRIMO, représentative des principaux acteurs de l'appareil concernés par les FOAD et présidée par le Directeur général de l'enseignement et de la recherche sera mise en place.

33. Accompagnement par les établissements d'appui nationaux

Le Centre national de promotion rurale (CNPR) de Clermont-Ferrand ainsi que le Centre national d'études et de ressources sur les technologies avancées (CNERTA), département de l'ENESAD de Dijon apporteront toutes leurs compétences dans le cadre des missions respectives qui leur sont confiées par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

34. Inscription de ces dispositions dans PRIMO

Les démarches et travaux des opérateurs nationaux pour l'animation et l'accompagnement de la constitution et de la mise en œuvre de ce réseau FOAD des centres publics constituent une action nationale dans le cadre du programme PRIMO jusqu'à son terme. Les programmes régionaux identifieront les actions spécifiques contribuant à ces objectifs.

Le Directeur Général de
l'Enseignement et de la Recherche
Michel THIBIER

Annexe 1 – Actions et travaux conduits par les structures d'appui, les DRAF-SRFD et les établissements locaux dans le domaine des FOAD (liste non exhaustive).

I. Dispositifs de formations ouvertes et à distance

CODILANGUES : dispositif de formation pour le perfectionnement en langues (anglais, allemand, espagnol, italien, non débutant) basé sur la notion de conseil linguistique direct et à distance. CODILANGUES s'adresse aux professionnels du secteur agricole, para agricole ; aux personnes établissant des contacts avec l'étranger pour trouver un emploi ; aux personnes souhaitant préparer un voyage ou accueillir des étrangers.

Contacts :

Espagnol : CNPR, nathalie.mulero@educagri.fr.

Anglais : CNPR, ann.sellars@educagri.fr.

Allemand : CNPR, elvira.schumacher@educagri.fr

Italien : CNPR, caterina.penasa@educagri.fr

FOAD Agriculture biologique : propose une offre de FOAD en agriculture biologique dans le cadre d'un réseau national de centres.

Contact : CFPPA de Rennes, vincent.gauchard@educagri.fr

Sylviculture multifonctionnelle et durable : dispositif de FOAD, conduit en réseau de centres publics, pour accompagner le développement de modalités de gestion durable de la forêt..

Contact : CFPPA de Brioude, luc.champin@educagri.fr

FORMIDA (Formations Ouvertes en Réseau Mutuel pour l'Installation Diversifiée en Agriculture) : propose des unités capitalisables d'adaptation régionale rares (UCARE) en FOAD.

Contact : CNPR, jacques.reodo@educagri.fr.

Formule accompagnée CFPPA-CNPR : permet de suivre FOAD en bénéficiant d'un accompagnement en proximité, dans le CFPPA le plus proche de son domicile.

Contact : CNPR, richard.beaudoir@educagri.fr.

BTSA FOAD : cette action vise à mettre en œuvre un dispositif national de FOAD pour le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

Contact : CFPPA de Bourges, gilles.tatin@educagri.fr

II. Professionnalisation des acteurs

COREFOD : « Formation-action » destinée aux formateurs de CFA/CFPPA, pour animer et mettre en œuvre les nouvelles compétences nécessaires aux dispositifs de FOAD (tutorat, accompagnement, création de ressources, ingénierie...).

Contact : CNPR, christele.roux@educagri.fr

TutoFOP : dispositif national de formation permanent, ouvert et à distance, à destination des formateurs de CFA et CFPPA, en vue du développement ou de l'évolution de leurs compétences pédagogiques et d'ingénierie de formation.

Contact : CNPR, yannick.meneux@educagri.fr

TUTAC : dispositif ouvert et à distance d'accueil, de formation et d'information des nouveaux enseignants et formateurs contractuels des EPLEFPA.

Contact : CNPR, jeanine.keller@educagri.fr

III. Ressources pédagogiques, bases d'information, solutions technologiques

BDER : base de données d'informations sur les ressources éducatives multimédias et leurs usages. Elle permet de mettre en relation des ressources avec les objectifs des référentiels de formation.

Contact : ENESAD-CNERTA, sarah.cornu@educagri.fr, fatna.ghorzi@educagri.fr.

EducagriNet: service de diffusion de plus de 120 ressources en ligne, destiné à l'autoformation et aux formations ouvertes ou au soutien scolaire et au travail personnel.

Contact : Educagri editions – ENESAD-CNERTA, sonia.rougier@educagri.fr

EDUCARE : Base d'informations nationales, accessible par Internet, sur des UCARE des BP et BPA.

Contact : ENESAD-GEP&A, sylvie.deblay@educagri.fr

Form@agri : plate-forme de formation adaptée à l'enseignement agricole

Contact : ENESAD-CNERTA, patrick.delisle@educagri.fr

Kit Parcours : générateur multi-exercices permettant de créer des séquences d'apprentissage.

Contact : ENESAD-CNERTA, claire.delaye@educagri.fr, patrick.delisle@educagri.fr.

MADO : dispositif de mise à disposition des outils d'autoformation du CNPR

Contact : CNPR, brigitte.benejean@educagri.fr

IV. Réseaux de centres pour la FOAD

Centre de ressources : Pour s'adapter à un public dont l'origine et les projets professionnels sont de plus en plus diversifiés, les EPLEFPA mettent en place des CdR espace ouvert de formation. Plus qu'un lieu, le CdR propose une organisation de la formation souple et centrée sur les besoins des apprenants.

Contact : ENESAD-CNERTA, marc.aboucal@educagri.fr.

ERSCE (Echanger des Ressources SCEnarisées). Système d'échange national, par l'Internet, de scénarios pédagogiques accompagnés des ressources produites par des centres de formation utilisables en particulier dans des formations ouvertes et à distance . Il s'adresse aux enseignants et formateurs, responsables de formation et animateurs de CdR.

Contact : ENESAD-CNERTA, sarah.cornu@educagri.fr

Formule accompagnée CFPPA-CNPR : réseau réunissant des CFPPA et le CNPR pour proposer une formation à distance avec un accompagnement de proximité.

Contact : CNPR, richard.beaudoir@educagri.fr.

OURRIAA : créer une dynamique de mutualisation de ressources dans le domaine des industries agro-alimentaires.

Contact : CNPR, alain.perraud@educagri.fr

POLIFEMO : projet développé dans le cadre du programme d'initiative communautaire (PIC) Adapt Bis (1998 – 2001). Il visait principalement à développer des dispositifs de formation et d'information capables de répondre aux besoins d'adaptation des salariés et des entreprises des secteurs agricoles et agroalimentaires aux changements industriels et technologiques.

SPOT : recherche-action visant à développer, à terme, une capacité commune à créer de nouveaux services sur la base d'une mutualisation nationale des ressources et d'une forte adaptation locale des prestations.

Contact : CNPR, francois.guerrrier@educagri.fr